



## EDITO – Agnès Bernadou



Début février, le président de la République s'est engagé devant l'ensemble de la population à revaloriser l'enseignement professionnel. Mais certainement pas l'enseignement professionnel sous statut scolaire !

Le dimanche 20 avril, au cours d'une intervention sur Canal+, François Hollande a dévoilé un nouveau gadget (toujours + pour l'apprentissage !) : *L'Apprenti gratuit* ! Les petites entreprises qui prendront des apprentis mineurs ne « paieront plus rien » sur ces emplois, à compter de la rentrée 2015.

Depuis cette annonce, aucune proposition nouvelle n'a été annoncée ou prévue, ce qui révèle l'absence d'ambition du ministère pour l'enseignement professionnel public : sur les 4000 postes d'enseignants prévus pour les collégien-nes et les lycéen-nes professionnels en difficulté, aucun ne sera attribué au final à l'enseignement professionnel public !

Par contre, le gouvernement s'est lancé dans un nouveau plan de développement de l'apprentissage avec comme objectif d'atteindre 500 000 apprenti-es d'ici 2017. Pour la première fois et pour masquer son manque d'investissement et de valorisation de l'enseignement professionnel public, le MEN participe pleinement à ce développement, prétendant augmenter de 50 % le nombre d'apprenti-es dans les EPLE (60 000 apprenti-es d'ici 2017). À travers la promotion des campus des métiers, l'objectif est de développer le mixage des parcours et des publics. Cela sert avant tout à diminuer les moyens alloués à l'enseignement professionnel public et à mettre à disposition des entreprises les plateaux techniques des lycées professionnels. Cette politique va continuer à dégrader les conditions de travail des PLP et les conditions d'études des élèves de l'enseignement professionnel.

Dans notre académie, au cours du CTA de décembre, la rectrice a déjà proposé la création de classes à public mixé, élèves et apprentis dans la même classe ! (*voir notre article « rentrée 2016, attention danger »*). Nous sommes déjà intervenus pour affirmer notre opposition très ferme à l'ouverture de ce genre de classe, et nous vous alertons, soyez vigilants et contactez-nous dès la moindre « rumeur ».

La rectrice a aussi imposé un nouveau mode de calcul de la DGH qui pénalise très fortement les établissements qui « perdent » des élèves au cours de leur scolarité (*voir l'article « un calcul de la DGH pénalisant »*). On ne peut s'empêcher de penser que ce nouveau mode de calcul est mis en place pour inciter les collègues et les chefs d'établissement à accueillir des apprentis pour regonfler les effectifs et donc la DGH.

De plus, la réforme de la taxe d'apprentissage fait peser de graves menaces sur le financement de nos établissements. Des collègues nous ont déjà alertés, les budgets prévoient des baisses très importantes de la taxe collectée.

Par son action constante et sa détermination, le SNUEP-FSU a permis le retour des épreuves d'éco-gestion, éco-droit et PSE en épreuves ponctuelles terminales au baccalauréat professionnel. Cette décision fait suite aux discussions qui se sont ouvertes en 2013 avec les organisations syndicales sur la question de la simplification des CCF. Rappelons que le SNUEP-FSU avait mis en place une enquête auprès des collègues pour appuyer sa demande.

Cependant, cette première reconnaissance, du ministère, des difficultés auxquelles sont confrontées les PLP dans le processus d'évaluation des élèves n'est qu'une réponse partielle. L'ensemble des problèmes soulevés n'ont pas tous trouvé de réponses et certaines disciplines attendent encore des améliorations.

Enfin, quelques dates à retenir : les groupes de travail pour le mouvement intra académique vont débiter le 7 mai, si vous ne nous avez pas encore contacté, transmettez nous votre dossier, vous pouvez vous connecter sur notre site pour consulter les documents utiles.

La CAPA hors-classe aura lieu le 6 juin, notre académie bénéficie d'un contingent de 106 promotions pour les plp pour cette année.

Votre section :



**SNUEP-FSU TOULOUSE**

**52 rue Jacques Babinet**

**31100 Toulouse**

[snuepfsu-toulouse.eklablog.fr](http://snuepfsu-toulouse.eklablog.fr)

Permanence :

**06.26.19.64.91**

Mél :

[snueptoul@gmail.com](mailto:snueptoul@gmail.com)

Secrétaire académique :

**Agnès Bernadou**

Trésorière académique :

**Estelle Carrier**

Commissaires paritaires :

**Agnès Bernadou**

**Michel Juan**

**Estelle Carrier**

**Xavier Rayssiguier**

**SNUEP NATIONAL**

[WWW.SNUEP.COM](http://WWW.SNUEP.COM)

[Snuepnat@snuep.com](mailto:Snuepnat@snuep.com)

Dans ce numéro :



**MECONTENT DES SYNDICATS ?** 2  
Rentrée 2016 : attention dan-

Les congés de formation profes-  
sionnelle

Indemnité de sujétion 3

Ma participation au Conseil  
National du SNUEP-FSU.

Un calcul de la DHG pénalisant ! 4

Compte-rendu syndical FSU du  
CHSCTA 5

Les actions au LP A Bourdelle à  
Montauban 6

Le BA du SNUEP à Muret (31) 7

Pour l'enseignement professionnel  
➤ **Offensifs et engagés !**



Un début de carrière difficile et pour être soutenu et protégé, je me syndique d'abord dans un premier syndicat et comme je suis déçu car rien de vraiment concret n'est fait, je contacte l'année suivante un autre syndicat dont on me dit qu'il est compétent.

Malheureusement, les actions restent rares et surtout inefficaces !

C'est pourquoi je prends la décision de ne plus me syndiquer par manque d'action et de confiance.

Après 12 ans et l'intervention dans mon établissement à la demande de plusieurs collègues (problèmes avec la direction) du SNUEP-FSU, je décide d'adhérer.

En effet, à plusieurs reprises (mutation intra, inspection, échelon, hors classe...) j'ai contacté le SNUEP pour me renseigner et me conseiller et les réponses étaient concrètes et mon cas était vraiment suivi individuellement.

**Depuis, je suis toujours adhérent au SNUEP-FSU et très satisfait de ce qui y est fait : les demandes des collègues sont traitées avec gentillesse et grande compétence, les réponses sont effectives et la défense, la protection et l'intérêt des enseignants est toujours la priorité.**

A.C.

Prof d'Eco-Gestion dans le Tarn



### Rentrée 2016 : attention danger !!!!

C'est bien de la rentrée 2016, et non pas 2015, que nous voulons parler car Madame la rectrice va engager ce qui, à terme, conduira, ni plus ni moins, à la fin de l'enseignement professionnel public initial.

Pour les futures ouvertures en LP, une seule règle : **mixité des publics** (apprentis et scolaires dans la même classe) et **mixité des parcours** (statut scolaire en seconde mais statut d'apprentis en première et terminale). Rien n'a encore été arrêté mais des pistes ont été évoquées au cours d'un comité technique académique.

Les LP de Millau, Hélène Boucher, Gallieni, Roland Garros, Gabriel Péri à Toulouse, Lectoure, Graulhet, Mazamet, Castelsarrasin seraient concernés.

Le conseil d'administration doit être consulté, aussi les chefs d'établissement n'hésitent pas à faire du chantage : c'est ça ou la fermeture de la section !!!

Il faut résister, refuser, s'indigner car c'est la mort, à terme des LP.

**Soyez vigilantes et vigilants , faites respecter les règles de modification de structure, n'hésitez pas à nous contacter !**

A consulter sur le site du national ([snuep.com](http://snuep.com)), [le N°85 de la revue spécial apprentissage](#) et sur le site [bordeaux.snuep.com](http://bordeaux.snuep.com) [le N° spécial apprentissage](#)

Pour l'enseignement professionnel  
> **Ne lâchons rien !**



## Les congés de formation professionnelle

Le groupe de travail sur les congés de formation professionnelle rémunérés (CFP) s'est déroulé

Il y avait 59 PLP demandeurs dont 6 ont obtenu un CFP de 6 à 9 mois, ce qui fait un total de 50 mois de congé pour l'année 2015/2016. Une liste supplémentaire de 3 PLP a été constituée en cas de désistement. Les collègues qui ont obtenu un CFP avaient un barème de 100 à 125 et en étaient globalement entre la 6<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> demande.

**Le SNUEP-FSU a bien sûr vérifié les barèmes en amont du GT et fait corriger plusieurs d'entre eux.**

Petit rappel :

Pour prétendre à un congé formation rémunéré (85% de l'indice majoré détenu par l'agent au moment du congé avec pour maximum l'indice brut 650), il faut être en position d'activité, avoir accompli 3 ans de services effectifs et s'engager à rester dans la fonction publique pour une durée de 3 fois la durée du congé accordé. On peut obtenir un congé formation d'une durée de 3 à 9 mois maximum pour une année scolaire avec un total de 12 mois durant toute sa carrière. Le motif du congé formation n'est pas discriminant dans notre académie (on ne hiérarchise pas les demandes selon la formation souhaitée). Les demandeurs sont classés selon un barème disponible sur la circulaire académique publiée tous les ans en novembre. Le facteur déterminant est le nombre de demandes donc il faut renouveler sa demande tous les ans pour voir son barème augmenter.

Les titulaires obtenant un congé de 9 mois sont positionnés à titre provisoire en ZR et rattachés dans leur établissement d'affectation durant l'année de leur congé puis ils reviennent sur leur poste à la rentrée suivante.

### Indemnité de sujétion allouée à certains enseignants assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle.

Cette indemnité est attribuée pour tous les collègues enseignants du second degré assurant au moins 6 heures de service hebdomadaire d'enseignement dans les classes de première et de terminale de la voie professionnelle et dans les classes préparant à un certificat d'aptitude professionnelle.

Le taux annuel de cette indemnité est fixé à 300€.

Cela signifie que nos collègues de français-histoire géographie se trouvant dans cette situation seront concernés par cette indemnité sans avoir à faire passer de CCF.

En effet, **cette indemnité ne remplace pas la prime CCF. Les CCF ne sont tout simplement plus rémunérés.**



### Ma participation au Conseil National du SNUEP-FSU.

Membre du bureau académique, j'ai participé en janvier 2015 au conseil national du SNUEP-FSU qui a eu lieu à Paris.

Connaissant déjà le travail fourni par la section académique toulousaine, j'ai donc découvert une partie des activités nationales de mon syndicat.

Après un point sur les actualités (décisions ou travaux ministériels, questions des représentants académiques, bilan des élections), nous nous sommes séparés en commissions : éducation, corpo, syndicalisation, laïcité-droits et libertés.

J'ai choisi de travailler dans la commission éducation où nous avons discuté des différents dossiers en cours ou à venir au vu des décisions ministérielles annoncées.

Nous avons ensuite assisté à la restitution des différentes commissions.

J'ai donc pu constater le travail concret et quotidien du syndicat pour défendre nos intérêts et ceux de nos élèves. Et il y a du pain sur la planche : éducation prioritaire, CCF, mise à l'étude d'un brevet professionnel supérieur, mise en place de l'enseignement moral et civique, formation des stagiaires, parcours professionnel des enseignants, IMP.

**Je me suis surtout rendu compte de l'importance des syndicats pour lutter pour la sauvegarde d'un enseignement professionnel de qualité face à une politique qui ne pense qu'économies sans se soucier de la qualité des enseignements et de l'accompagnement donnés aux élèves, notamment en lycée professionnel.**

Je me suis syndiquée pour avoir des informations précises et claires sur mon métier. En intégrant le bureau académique, je cherchais à savoir comment se passait le travail syndical. Ma participation au conseil national a renforcé mon idée qu'il faut toujours chercher l'information à la source et continuer à se battre pour conserver et améliorer nos conditions de travail qui sont mises en péril par notre Ministère.







## Un calcul de la DHG pénalisant !



Nous venons de prendre connaissance des moyens horaires affectés aux établissements et évidemment le calcul de la DHG instauré avec **la réforme du bac pro ne laisse aucune marge de manœuvre.**

### Le principe est simple :

Pour les LP, car ce n'est pas la même chose pour les LGT<sup>1</sup>, un nombre d'heures - fixé par la loi - est donné, pour assurer, sur 3 ans, les enseignements obligatoires.

Ensuite un certain nombre d'heures vient en complément pour les heures à effectif réduit (en fait pour les dédoublements). Ce nombre d'heures complémentaires est fonction du **nombre d'élèves** et c'est là que le bât blesse.

Pour faire simple, il est donné environ 30mn par élève pour les dédoublements. La première année de la réforme, les dotations étaient calculées à partir des capacités d'accueil de l'établissement mais « un petit malin » du Ministère (qui a probablement reçu les « palmes académiques » pour cette trouvaille) a décidé que le calcul se ferait sur une prévision d'effectifs à une date donnée et les différences sont « ahurissantes »

Prenons l'exemple du lycée Clément Marot de Cahors qui compte 3 bac pro (ASSP, commerce et Gestion administration) :

Spécialités	Capacité d'accueil	Effectifs prévision 2015	Ecart
2 <sup>nd</sup> e bac pro	94	89	5
1 <sup>ère</sup> bac pro	94	85	9
Terminale bac pro	94	80	14
Total	282	254	<b>28</b>



### **28 élèves en moins c'est 14h<sup>2</sup> de dédoublement en moins, c'est ENORME !!!**

Imaginez le nombre de postes qui a été supprimé, grâce à cet artifice, depuis 2010, cela se chiffre en milliers !!!

Nous ne pouvons, malheureusement, pas revenir sur la loi mais une dotation calculée sur la capacité d'accueil permettrait, une nette amélioration de la qualité de notre travail. C'est un des combats que nous devons mener dans nos établissements.

1 Où est-elle la fameuse « égale dignité » entre les 3 voies du lycée ?

2 Il est possible de chipoter sur ce chiffre car pour être très précis, il aurait fallu calculer division par division mais le résultat n'aurait pas été très différent.

Pour l'enseignement professionnel  
> Offensifs et engagés!

# Pour l'enseignement professionnel > Offensifs et engagés!

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Académique

Compte-rendu syndical FSU du CHSCTA  
du jeudi 26 février 2015

La séance est ouverte par M. Vial : Secrétaire Général Adjoint Pôle des ressources humaines, à 14h15 pour surement la dernière fois au rectorat place Saint Jacques. S'en suit le vote du nouveau secrétaire du CHSCTA et de son adjoint. Vote à l'unanimité (moins l'abstention de FO) pour le secrétariat **Maximilien Reynès-Dupleix (FSU)** et secrétariat adjoint Jean-Pascal Saget. (SE-UNSA)

Un avis portant sur les réalités des collègues suite à la minute de silence imposée après les événements parisiens est soumis et voté par la commission pour la Rectrice.

Nous souhaitons dans un premier temps une intervention de la Rectrice pour conforter les collègues dans leurs missions dans le strict respect de la laïcité. Et dans un deuxième temps un récapitulatif qualitatif et quantitatif des incidents avérés et les préconisations envisagées (6 pour, 1 abstention FO).

Un plan de formation de 800 personnels est en cours.

Un relevé de conclusion est acté (6 pour, 1 abstention de FO) sur la formation RPS (risques psycho sociaux) avec quelques réserves émises quant à la finalité pratique qui doit nous conduire à intégrer les RPS dans un plan d'action académique.

Nous apprenons en séance **qu'un quatrième médecin de prévention** (Docteur Corine Giacometti) a été embauché et que leur secrétariat est abondé d'une personne supplémentaire. **Il faudrait entre 9 et 12 médecins pour l'académie.** Dans le privé, on compte 1 médecin pour 4000 salariés. FO voulant intégrer comme dans sa déclaration préalable, la question du suivi de chaque agent par la médecine de prévention, l'impossibilité de cette mise en œuvre est de nouveau pointée du doigt par l'ensemble des membres du CHSCTA comme pratiquement à chaque séance.

S'en est suivi un échange sur les difficultés que rencontrent les collègues du nouveau site de Niel (absence de lieux de convivialité en nombre, absence de douches accessibles, présence de peu de vélib). Une visite du CHSCTA est programmée en fin d'année civile. La question de l'entretien du site de Duportal a été posée car des services sont toujours en activité. Nous souhaitons que le règlement intérieur (nettement plus drastique qu'avant!) soit présenté en CHSCTA.

La question du calcul des décharges sera présentée au prochain CHSCTA avec le basculement d'une quotité vers la nouvelle fédération présente.

Un CHSCTA qui poursuit ses travaux avec détermination et dans la continuité des actions engagées depuis 2 ans. A noter qu'Annie Duloum a été excusée et que l'ensemble de la commission lui souhaite un prompt rétablissement.

**SNUEP** -f.s.u.

**POUR** l'Enseignement  
Professionnel Public







## Les actions au LP Antoine Bourdelle de Montauban :

### La chronologie des actions

Lors du CA concernant le TRMD (02/2015) nous avons voté contre la baisse d'environ 30 h de la DHG par rapport à l'an passé. Nous avons demandé une audience au DASEN qui nous a reçu le mardi 24 février 2015 à 16h . Nous avons obtenu 10h mais encore insuffisant.

Lors de la journée porte ouverte du lycée nous avons déployé une banderole mais les journaux n'ont pas relayé notre action. Nous avons donc profité de la grève du jeudi 9/04 pour poursuivre notre action.

Un mail a été envoyé une semaine avant à tous les journaux et radios locales pour informer de notre situation. Nous avons retrouvé quelques lignes sur un article de La Dépêche:

<http://www.ladepeche.fr/article/2015/04/09/2083343-carte-scolaire-fermetures-ouvertures-classes-enterinees-primaire.html>

### L'action du jeudi détaillée

Le matin de 7h45 à 8H30, nous étions 6 collègues à tenir la banderole devant le lycée.

À 10h plus d'une trentaine de collègues du LP et du LGT se sont mobilisés pour entourer la banderole.

À 12h un groupe d'une quinzaine de collègues et parents d'élèves se sont rendus à la préfecture où environ une centaine de personnes était présente sur place. Un collègue a présenté au micro notre action. Un entretien d'une dizaine de minutes s'est tenu avec une journaliste de la dépêche .

À 13h15, nous nous sommes déplacés vers l'Inspection en passant par le Faubourg Lacapelle où nous étions escortés par la police. Par solidarité, les autres manifestants nous ont accompagnés. Une délégation de 8 personnes a été reçue par la secrétaire générale et l'inspecteur de l'orientation pendant 20 mn.

<http://www.ladepeche.fr/article/2015/04/10/2084531-mobilisation-des-syndicats-et-des-enseignants.html>

**Nous restons dans l'attente d'un retour du DASEN.**





Le 19 mars 2015, la réunion du Bureau Académique du SNUEP Toulouse s'est tenue au Lycée Polyvalent Charles de Gaulle à Muret (31), au sein de la SEP.

Les membres du Bureau, sous la direction notamment de nos principales élues en CAPA-CTA que sont Agnès Bernadou et Estelle Carrier, ont pu avoir des échanges constructifs sur l'évolution des thèmes du moment :

**CAPA – Commissions de réformes - Barèmes échelons et hors classe - Congés formations - Postes adaptés - Postes spécifiques - Bilan du mouvement Inter - Préparation du mouvement Intra – Mixage annoncé des publics dans les EPLE - Perspectives et objectifs 2015 2016.**

Les membres du Bureau en ont profité pour rencontrer les personnels de la SEP de Charles de Gaulle, lors d'une réunion syndicale qui s'est tenue en fin de matinée. Ils ont répondu notamment, aux nombreuses inquiétudes des collègues concernant les projets de sectorisation dans le Muretain.



*Une vue du Bureau Académique à Charles de Gaulle, ambiance studieuse et dans la bonne humeur*

Jean-Claude Niedbaelec.